

La distribution publique de gaz naturel

SYNTHÈSE DU CONTRÔLE DES CONCESSIONS **2021**
(DONNÉES 2020)



INTRODUCTION

La mission de contrôle du Syane porte sur l'état du réseau de distribution publique du gaz, la qualité du service rendu aux usagers et l'état comptable des ouvrages, et permet de veiller au respect des cahiers des charges de concessions.

Le contrôle des concessions est exercé par les agents assermentés du Syane. Il s'articule autour de moments institutionnels tels que :

- la présentation des Comptes Rendus d'Activité des Concessionnaires (CRAC) devant la Commission des Services Publics le 25/06/2021,
- la présentation de ces CRAC en Bureau Syndical le 9 décembre 2021.

L'audit des concessions s'est tenu les 7 et 8 juillet 2021 dans les locaux de GRDF. Il a porté sur le bilan patrimonial, technique et comptable.

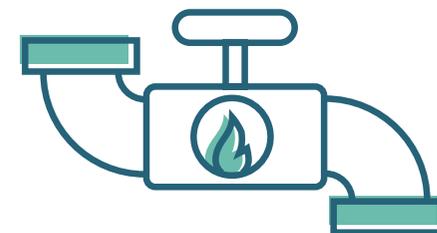
Les missions de contrôle donnent lieu chaque année à un rapport, dont le présent document constitue une synthèse. L'objectif est de rendre compte des missions de contrôle du Syane, de donner une lecture globale de la connaissance du patrimoine et de l'activité du concessionnaire.

Le présent rapport porte sur les données 2020.

Au-delà de la mission de contrôle de concession, le Syane et GRDF travaillent conjointement sur des aspects de développement du gaz et se rencontrent régulièrement pour mener à bien ces actions.

SOMMAIRE

2020 EN SYNTHÈSE	3
PÉRIMÈTRE DES CONCESSIONS	4
DÉVELOPPEMENT DU GAZ RENOUVELABLE	5
TECHNIQUE	7
LE SERVICE AUX USAGERS	10
SURVEILLANCE ET MAINTENANCE	12
INVESTISSEMENT DU CONCESSIONNAIRE	14
QUALITÉ DE SERVICE	16
DONNÉES FINANCIÈRES ET COMPTABLES	18



20
20 en synthèse

52
COMMUNES
DESSERVIES EN GAZ NATUREL
ET SOUS CONCESSION
DU SYANE

9029
COMPTEURS GAZPAR
INSTALLÉS

1 043
KILOMÈTRES
DE RÉSEAU

85%
RÉSEAU POLYÉTHYLÈNE

401
INCIDENTS
SUR LES OUVRAGES
EXPLOITÉS


47 278
POINTS DE COMPTAGE
ET D'ESTIMATION

301
KILOMÈTRES
DE RÉSEAUX SURVEILLÉS


122,8
MILLIONS D'EUROS
VALEUR BRUTE
DU PATRIMOINE

24,5
ANS
ÂGE MOYEN
DES RÉSEAUX


9
FUITES
CONFIRMÉES


1 550
GWH
D'ÉNERGIE
CONSOMMÉE

288
RÉCLAMATIONS

2,8
MILLIONS D'EUROS
D'INVESTISSEMENT



- Un faible taux de réseaux sensibles (BP, fonte ductile, cuivre, acier non protégé cathodiquement)
- Un réseau relativement jeune
- Moins d'incidents aux 100 km de réseau qu'en moyenne avec 55,2 inc/100.km contre 71,2 inc/100.km
- Une forte contribution au système de péréquation tarifaire

- Un taux de visite des postes de détente plus faible (73 %) qu'en moyenne (83 %)
- Absence de localisation des incidents
- Un nombre de réclamations pour 1 000 usagers plus élevé que sur les autres concessions (5,99 % sur la concession contre 4,21 % en moyenne)

Points de vigilances

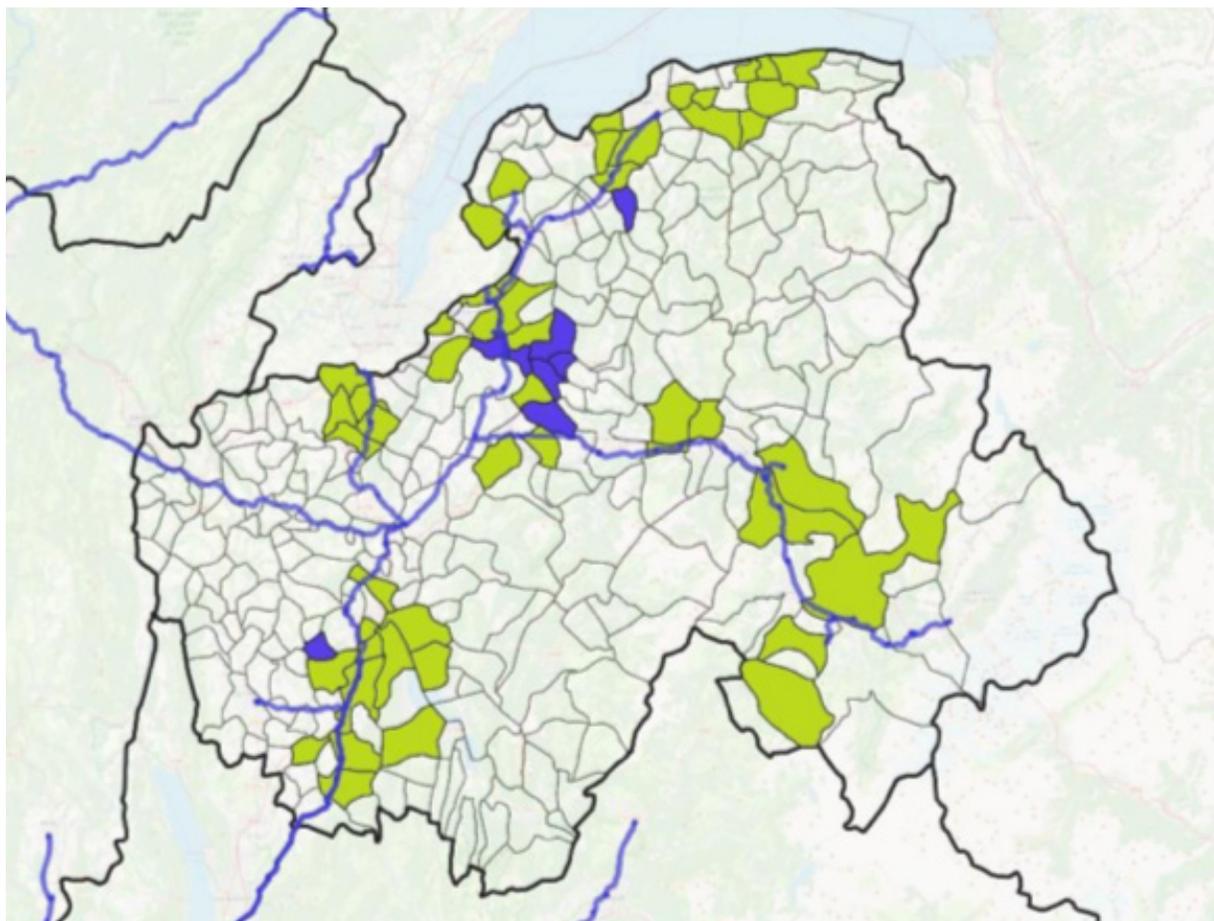
- Surveillance des ouvrages et incidentologie
- Pratique comptable (durée de vie technique normative, dotation aux PR)
- Clés de répartition des charges d'exploitation
- Disparition des libellés « biens concédés » et « autres biens »
- Changement de régime juridique pour les compteurs

PÉRIMÈTRE DES CONCESSIONS GAZ EN 2020

Type de contrat de la concession

Type de contrat

- Historique
- Suite à AO
- Départements
- Communes



Le Syane, autorité organisatrice et concédante, assure le contrôle de la bonne exécution des contrats de concession pour la distribution publique du gaz naturel par le concessionnaire **GRDF**.

Fin 2020, le Syane est autorité organisatrice pour le compte de 113 communes. Sur ces communes, 52 sont desservies en gaz naturel et se répartissent de la manière suivante :

- **44 communes** se situent sur la zone de desserte exclusive historique de GRDF et disposent chacune d'un contrat de concession spécifique au tarif péréqué.
- **4 communes** pour lesquelles l'exploitation du service de distribution de gaz a été attribuée à GRDF à la suite d'une procédure de mise en concurrence, disposant d'un contrat de concession regroupé au tarif péréqué (signature avant 2008).
- **4 communes** pour lesquelles l'exploitation du service de distribution de gaz a été attribuée à GRDF à la suite d'une procédure de mise en concurrence, disposant d'un contrat de concession regroupé au tarif non-péréqué (signature après 2008).

NB : la péréquation tarifaire de la distribution consiste à appliquer le même tarif sur l'ensemble des concessions desservies et non pas en fonction de l'équilibre économique de chaque concession individuellement, permettant à un usager de supporter un coût identique quelle que soit sa localisation géographique.

Principe de la méthanisation

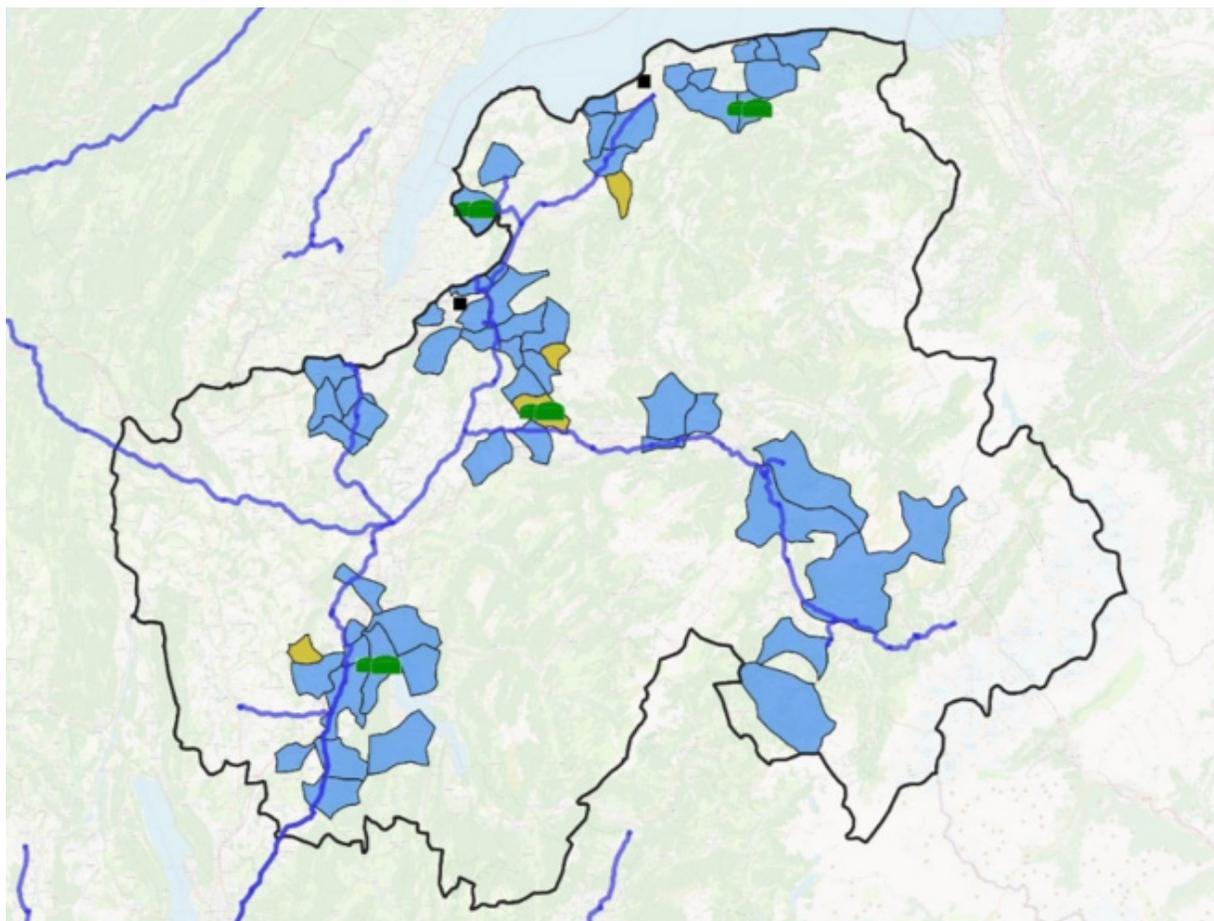
Le biogaz est un gaz naturel produit par des unités de production à partir des déchets de l'agriculture, des ménages et des industriels. Il est injecté dans les réseaux afin de couvrir les besoins de chauffage et de carburant des habitants vivant à proximité.



Type de contrat

Type de contrat

- Historique
- Suite à AO
- Départements
- Communes



La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) fixe un objectif de 10 % de gaz renouvelable dans les réseaux d'ici 2030. Sur la base du scénario volontariste du bilan prévisionnel pluriannuel gaz 2017-2035, GRDF estime qu'il est possible d'atteindre 30 % de gaz renouvelable dès 2030 et vise l'objectif symbolique de 100 % de gaz renouvelable en 2050.

Le développement du biométhane sur le territoire permettrait à la collectivité et à GRDF d'atteindre leurs objectifs en termes de réduction de gaz à effet de serre puisque l'Agence de la Transition Écologique (ADEME) considère un facteur d'émission de 227 gCO₂e/kWh PCI pour le gaz naturel de réseau contre 44 gCO₂e/kWh PCI pour le biométhane d'après la Base Carbone de l'ADEME.

Les quantités de biométhane injecté et le taux d'autoproduction de gaz est présenté dans le tableau suivant.

Évolution des quantités de biométhane injecté	2017	2018	2019	2020
Quantité produite localement (GWh)	0,0	23,8	25,6	29,6
Quantité consommée (GWh)	1 679	1 634	1 671	1 550
Taux d'autoproduction	0,00 %	1,45 %	1,53 %	1,91 %



Le concessionnaire indique que 3 unités de production de biométhane sont en cours de construction sur la Haute-Savoie et devraient injecter à fin 2021 : Green Gas Viry à Viry, Biogaz Genevois à Neydens, BioMétha'Verne à Bassy.

Synthèse domaine technique

Réseau en bon état mais quelques ouvrages vulnérables :

- 230 mètres de réseaux cuivrés âgés
- 8,82 km de réseau BP dans le centre-ville d'Annecy
- 883 mètres d'acier non protégé cathodiquement à surveiller spécifiquement au regard des risques de corrosion

Ouvrages de branchement sensibles à quantifier

Un faible taux de réseau sensible

Recommandations domaine technique

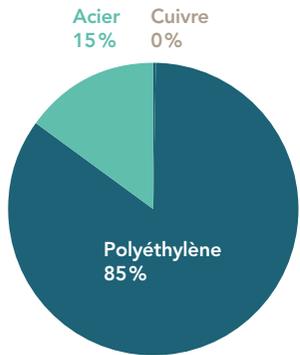
Le Syane demande au concessionnaire :

- la transmission du fichier correspondant au nombre de Dispositifs de Protection des Branchements Existants (DPBE) posés durant l'année 2020,
- la complétude du fichier des travaux de mise en service du code finalité (« P5 »...),
- de voir apparaître les robinets non utiles à l'exploitation dans la cartographie des ouvrages.

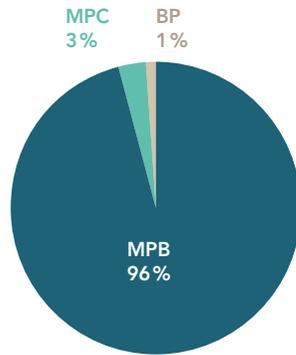


LE PATRIMOINE TECHNIQUE

Répartition du linéaire de réseau par type de matériaux

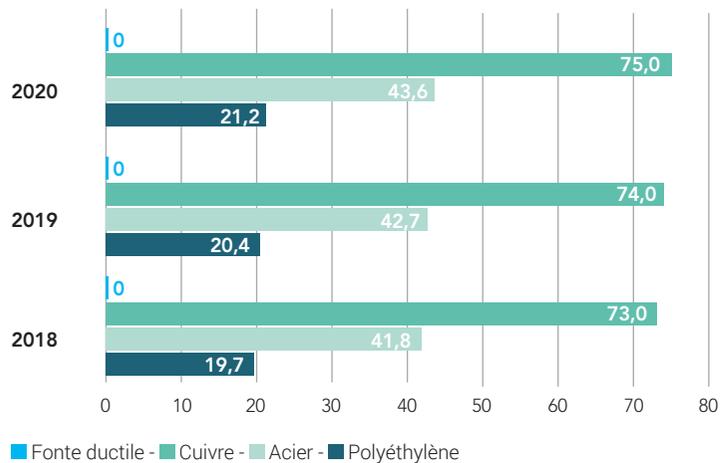


Répartition du linéaire de réseau par pression d'exploitation



MPC : moyenne pression type C (4 à 25 bars)
 MPB : moyenne pression type B (0,4 à 4 bars)
 BP : basse pression

Âge moyen des réseaux de la concession



L'infrastructure de distribution compte 1 043 km de réseau.

Les réseaux sont constitués à 85 % de polyéthylène, 15 % d'acier et 0,1 % de cuivre.

33 postes de détente font l'interface entre les réseaux de différentes pressions.

Ouvrages sensibles

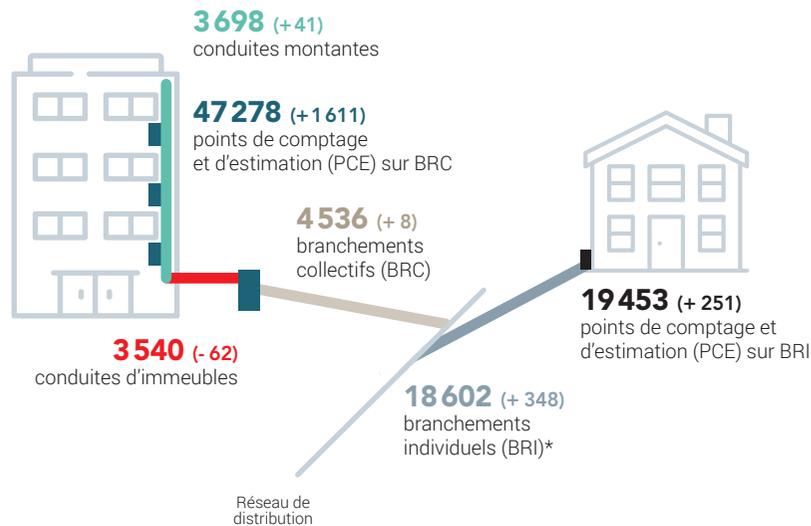
Parmi les ouvrages sensibles, il demeure :

- 230 m de réseaux cuivrés âgés (75 ans en moyenne),
- 8,82 km de réseau BP dans le centre-ville d'Annecy, dont 7,67 km en acier,
- 883 m d'acier non protégé cathodiquement à surveiller au regard des risques de corrosion.

Un nombre inconnu de détendeurs B6 Francel défectueux sont encore en service sur la concession. Une opération de détection est en cours, et se terminera en 2030.

Âge moyen

L'âge moyen des réseaux de la concession est 24,5 ans (+0,8 an) avec de fortes disparités entre les matériaux. Cette valeur continue d'augmenter chaque année du fait du faible taux de renouvellement du réseau (0,04 %). La majorité des réseaux en acier et cuivre âgés de plus de 60 ans se trouvent sur la commune d'Arâches-la-Frasse.



*Source : inventaire patrimonial

Les ouvrages de raccordement

Il n'existe pas d'inventaire technique des branchements individuels.

L'inventaire patrimonial indique que la concession comporte 18 602 branchements individuels en 2020, la base de données clientèle indiquant 19 453 PCE sur branchements individuels, soit une différence de 4,6 %.

Les branchements individuels et collectifs sont des ouvrages sensibles soumis à une incidentologie élevée : ils sont le siège de **presque 2 incidents sur 3 en 2020 pour la concession**.

Conformément à l'article 14.2 de l'arrêté du 13 juillet 2000, les branchements neufs mis en service par le concessionnaire sont équipés de Prises de Branchement à Déclenchement Intégré (PBDI) qui permettent d'arrêter le flux gazeux en cas d'incident sur le branchement. Afin de protéger les branchements existants contre les dommages, le concessionnaire peut installer des Dispositifs de Protection des Branchements Existants (DPBE).

La stratégie de pose des DPBE consiste à cibler les communes en fonction de plusieurs critères (chantiers de grande ampleur, potentiel de clients coupés en cas d'endommagement). Le concessionnaire indique qu'il n'y a pas de communes prioritaires sur le Syane.

Les points de comptage et d'estimation

Les points de comptage et d'estimation (PCE) peuvent être :

- inactifs lorsqu'ils sont équipés d'un compteur mais n'ont pas été utilisés dans l'année,
- improductifs lorsqu'ils ne sont pas équipés de compteur.

Il convient donc de s'assurer :

- que le nombre de compteurs inactifs diminuent, ce qui n'est pas le cas sur la concession en 2020 (+ 4,6 % sur les branchements individuels et + 16,1 % sur les branchements collectifs),
- qu'ils soient actifs lorsqu'ils sont équipés d'un compteur et ont été utilisés dans l'année pour au moins un usager.

Synthèse domaine service aux usagers

Augmentation du nombre de tarifs T1 et T2 (+ 758 contrats)
mais baisse des T3 (- 22 contrats)

Forte diminution de la quantité d'énergie acheminée
(-7,2 % par rapport à 2019)

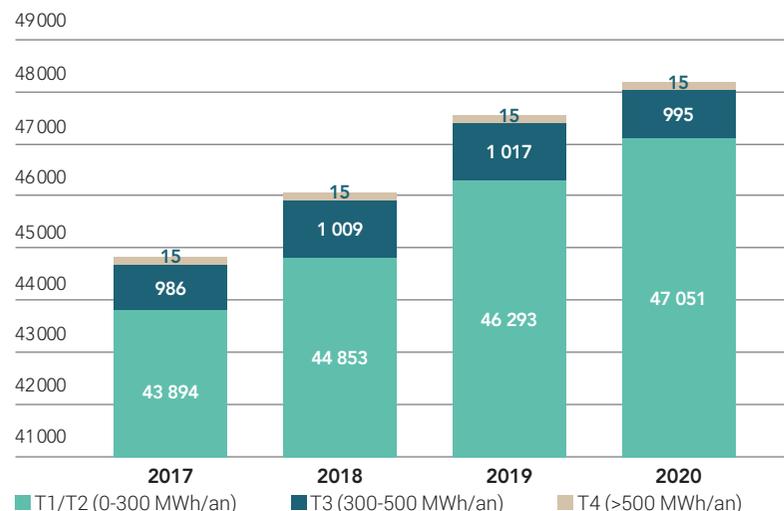
Augmentation des réclamations de 12,5 %
(même augmentation qu'au national)

Recommandations domaine service aux usagers

Le Syane demande que GRDF présente les actions identifiées permettant de mieux détecter les rebonds de réclamations.

Le Syane demande au concessionnaire de compléter le fichier de contrôle relatif aux réclamations en indiquant les réclamations non recevables.

Évolution du nombre d'usagers desservis



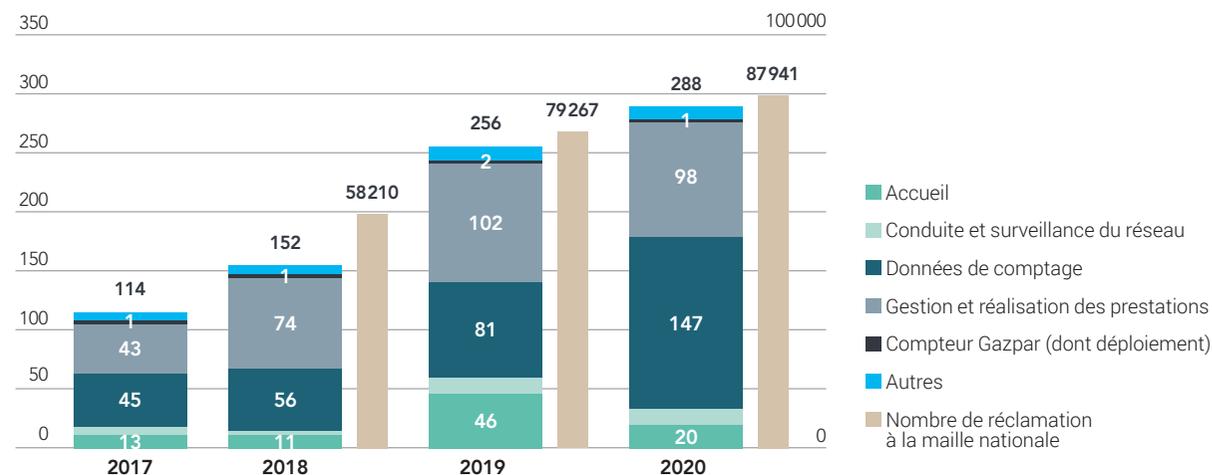
Le nombre d'usagers desservis par GRDF est de 48 061 en progression de 1,3 % exclusivement sur la tranche tarifaire T1/T2.

L'énergie totale acheminée (1 550 GWh) diminue de 7,2 % et les recettes d'acheminement de 2,4 % (17 145 k€). Le concessionnaire estime que la crise sanitaire a conduit à une diminution des consommations de -1,8 % au niveau national, répartie de la façon suivante : +1 % domestiques, -5 % pour les professionnels.

Le volume des réclamations est en augmentation de 12,5 % (même augmentation qu'au national). Le concessionnaire indique qu'il y a eu 68 réclamations non recevables en 2020 et que ces réclamations sont en augmentation.

Les principaux thèmes de réclamations sont les contestations de dates et d'index en lien avec la relève des compteurs et la facturation.

Répartitions des réclamations



Synthèse domaine surveillance et maintenance

3 communes en défaut important de surveillance du réseau : Neydens (16,3 km encore à surveiller), Veigy-Foncenex (2,98 km encore à surveiller), Douvaine (3,13 km encore à surveiller)

Peu de dépenses de maintenance corrective différées et immédiates

Recommandations surveillance et maintenance

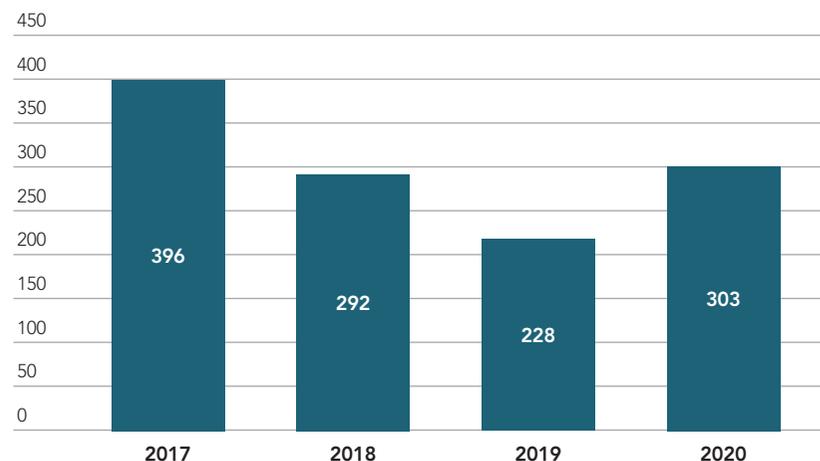
L'autorité concédante souhaite que le concessionnaire détaille la méthode de calcul du linéaire de surveillance programmée des canalisations présentées dans le CRAC.

L'autorité concédante souhaite disposer des visites réalisées sur les ouvrages de la concession ouvrage par ouvrage.

L'autorité concédante souhaite que GRDF transmette les fiches problèmes concernant la concession présentes dans la base d'exploitant du réseau (outil O2), en particulier celles en lien avec l'échantillon d'incidents étudiés.



Évolution de l'activité de surveillance des réseaux



Évolution du nombre de fuites détectées pour 100 km



Un taux de surveillance à améliorer

La surveillance des réseaux gaz est réalisée par GRDF de deux manières : soit avec le Véhicule de Surveillance des Réseaux (VSR), soit à pied et permet de détecter les fuites.

L'activité de surveillance des réseaux, organisée par GRDF, a été menée sur les **52 communes** desservies en gaz et a concerné **303 km** de réseaux (**228 km en 2019**). La surveillance des réseaux a permis de détecter 9 fuites en 2020.

Pour la troisième année consécutive, la quantité de réseau surveillé est en 2020 à un niveau insuffisant pour satisfaire le prescrit du concessionnaire. Toutefois, la quantité de surveillance est supérieure aux quantités programmées depuis 4 ans.

Le concessionnaire indique que le taux de surveillance réglementaire des canalisations est de 99,95 %. Il reste 554 mètres en retard de surveillance par rapport à la réglementation RSDG.

Le concessionnaire explique que ces 554 m viennent :

- d'une mauvaise classe de maintenance,
- de canalisations inaccessibles l'année dernière (vrai retard) à cause d'un chantier,
- de tronçons non connus au moment du VSR et rajoutés à posteriori dans la cartographie,
- de tronçons non sélectionnés à la main par le technicien.



RAPPEL

Afin de réaliser une surveillance complète des infrastructures tous les 4 ans, le concessionnaire devrait surveiller chaque année son réseau de la façon suivante :

- 1 fois le réseau mis en service dans l'année,
- 1 fois le linéaire d'acier non protégé,
- 3 fois le réseau BP,
- 1 fois le réseau cuivre moyenne pression,
- 25 % de réseau restant.

Synthèse domaine investissement

Des investissements totaux de mise en service de 3 541 k€ (-24 %)

Des investissements pour adaptation et modernisation des ouvrages de 332 k€ (+2 %)

Taux de renouvellement des canalisations inférieur à la moyenne observée sur d'autres concessions

23 mètres de canalisations renouvelées pour adaptation et modernisation des ouvrages (-87,8 %)

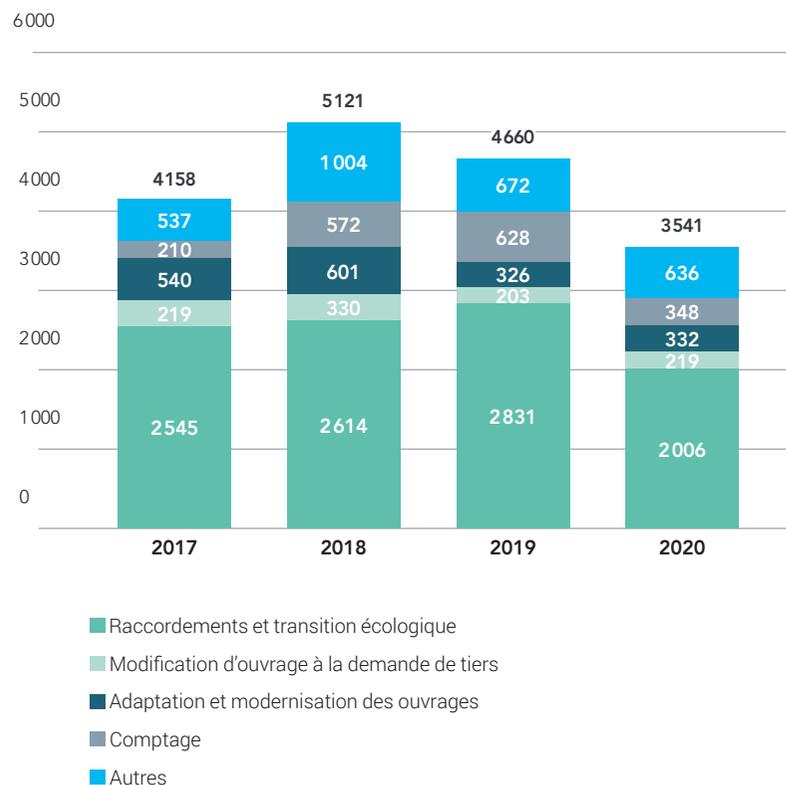
Un coût linéaire de renouvellement pour adaptation et modernisation très élevé

Recommandations domaine investissement

L'autorité concédante souhaite que les investissements pour modernisation de la cartographie ne soient pas intégrés au poste « Adaptation et modernisation des ouvrages ».



Investissements de mise en service par finalité (k€)



Les investissements se répartissent selon 3 finalités : développement du réseau (raccordement de nouveaux clients, producteurs de biométhane et stations GNV), déplacement d'ouvrage à la demande de tiers, adaptation et sécurisation.

Le volume d'investissement total est en diminution en 2020 de l'ordre de -23 %. Cette diminution est portée majoritairement par les investissements de premier établissement (-30 %), correspondant à 7 844 m de réseau mis en service en 2020.

Les investissements sur les biens concédés s'élèvent à 2 832 k€ (2 431 k€ investis par GRDF et 400 k€ de participations de tiers). Ils ont contribué à la mise en service de 8,7 km de canalisations, 349 branchements individuels et 89 branchements collectifs ainsi qu'au renouvellement de 23 m de canalisations, 5 branchements individuels et 2 branchements collectifs.

Les niveaux d'investissement pour adaptation et modernisation des ouvrages sont plutôt faibles par rapport à la taille de la concession, ce qui est cohérent avec le faible taux de renouvellement observé de 0,09 %.

La durée de vie comptable des canalisations est fixée à 45 ans. Afin de conserver un réseau d'âge inférieur à 45 ans, le concessionnaire devrait renouveler chaque année 1/45^e du réseau soit un taux de renouvellement théorique 2,2 %.

Synthèse qualité de service

401 incidents (-6 %) sur ouvrages exploités par le concessionnaire, dont 80 dommages (+13 %)

739 usagers coupés, en baisse de 57 % par rapport à 2019

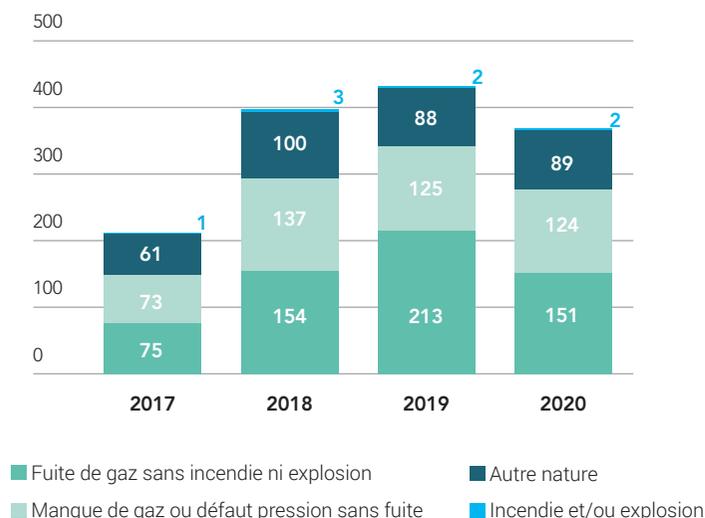
2 incidents ayant coupé plus de 50 usagers : 100 à Annecy suite au déclenchement intempestif de dispositif de sécurité d'un poste de livraison client MPB/BP, 84 à Annecy suite à un dommage sur une canalisation MPB

Recommandations qualité de service

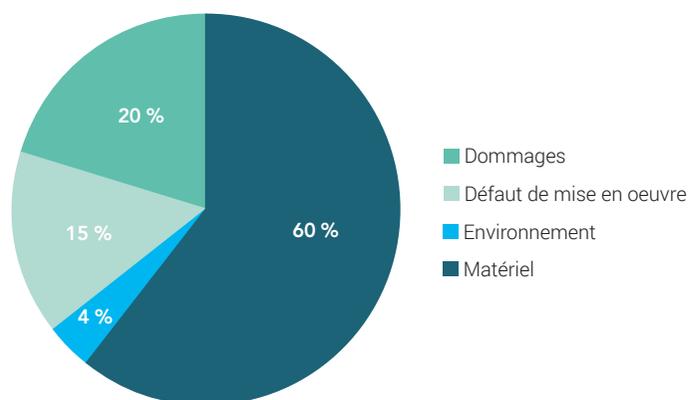
L'autorité concédante souhaite que le fichier de contrôle relatif aux incidents soit complété du type de la fuite (type 1, 2 ou 3) pour les fuites détectées par le concessionnaire.

L'autorité concédante demande que le concessionnaire collecte les informations liées au matériau et à la date de mise en service des ouvrages mis en cause ainsi que la localisation de l'incident dans les bons CII et les transmette dans le fichier de contrôle relatif aux incidents.

Répartition des incidents constatés par nature



Causes des incidents



Les incidents

Le concessionnaire est intervenu 691 fois pour des raisons de sécurité sur l'exercice 2020.

Parmi ces interventions, seules 243 sont liées à des ouvrages exploités par le concessionnaire et seules 365, soit 53 %, ont été véritablement confrontées à un incident. Les appels pour dépannage, qui donnent lieu à une intervention rapide mais différée, ont permis de détecter 210 incidents.

Ainsi, 575 incidents ont eu lieu sur le territoire pendant l'exercice 2020. Parmi les 575 incidents, seuls 401 ont eu lieu sur des ouvrages exploités par le concessionnaire.

Principaux sièges d'incidents

La majorité (55 %) des incidents sur les ouvrages exploités par le concessionnaire ont lieu sur les branchements individuels ou collectifs.

Le nombre d'incidents au 100 km est de 55 contre 42 en 2019.

Cause principale des incidents

Concernant les causes d'incidents ayant affecté les ouvrages concédés, la défaillance de matériel demeurent la principale cause pour 60 %.

Ce sont principalement des usures ou ruptures de :

- régulateurs de branchements individuels et collectifs (73 incidents),
- ensemble de détente de postes de livraison client (24 incidents),
- accessoire de raccordement de conduites d'immeuble (9 incidents).

Nombre d'usagers coupés en baisse

En 2020, **739 clients** ont été coupés (contre **1 729 en 2019**). 86 % des clients sont coupés suite à une fuite de gaz sans incendie, ni explosion.

LES DONNÉES FINANCIÈRES ET COMPTABLES

Recommandations comptables

L'autorité concédante souhaite que le concessionnaire transmette les charges calculées à la maille de la concession : dotation aux amortissements et aux provisions, reprises d'amortissements, de provisions pour renouvellement.

L'autorité concédante souhaite que le concessionnaire explique et commente en détail le fichier des Comptes Spéciaux des Contrats de Concession et ses variations lors de l'audit.

Synthèse comptable

Valeur brute de 122,8 M€ (+ 9,3 %) avec l'intégration des compteurs et des postes clients

Amortissement des ouvrages concédés de la concession de 42,4 %

Valeur nette des financements du concessionnaire non réévalués de 61,8 M€

Résultat positif de + 2,4 M€ (- 22 %), en diminution en lien avec l'impact climatique

Diminution des recettes d'acheminement (- 336 k€) et augmentation des charges d'exploitation (+ 590 k€)

La concession contribue fortement de la péréquation tarifaire

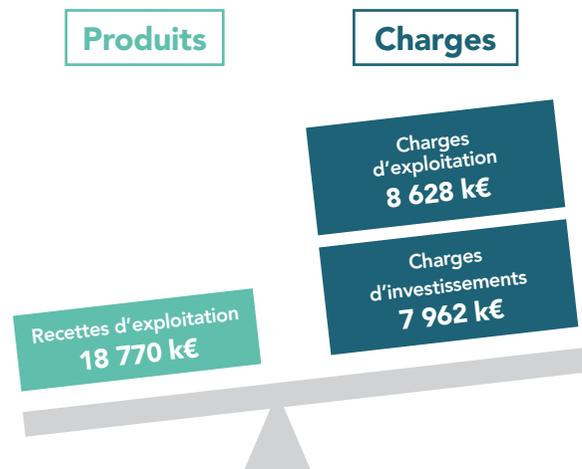
Valorisation du patrimoine- biens concédés (k€)		2017	2018	2019	2020
Total	Valeur brute	106 375	109 481	112 321	122 803
	Valeur nette comptable	65 781	66 605	67 242	70 791
	Ammortissement de dépréciation	38,2%	39,2%	40,1%	42,4%
Branchements collectifs	Valeur brute	4 888	5 557	5 682	5 926
	Valeur nette comptable	2 739	3 176	3 216	3 305
	Ammortissement de dépréciation	44,0%	42,8%	43,4%	44,2%
Branchements individuels	Valeur brute	17 004	17 951	18 986	19 572
	Valeur nette comptable	29,0%	12 487	13 033	13 020
	Ammortissement de dépréciation	12 067	30,4%	31,4%	33,5%
Conduites d'immeubles	Valeur brute	3 395	3 336	3 404	3 488
	Valeur nette comptable	49,3%	1 666	1 692	1 697
	Ammortissement de dépréciation	1 720	50,1%	50,3%	51,4%
Conduites montantes	Valeur brute	10 532	10 291	10 482	10 604
	Valeur nette comptable	48,8%	5 165	5 201	5 069
	Ammortissement de dépréciation	5 395	49,8%	50,4%	52,2%
Conduites de distribution	Valeur brute	69 120	70 886	72 359	74 364
	Valeur nette comptable	43 103	43 378	43 438	43 825
	Ammortissement de dépréciation	37,6%	38,8%	40,0%	41,1%
postes de détente	Valeur brute	675	694	640	640
	Valeur nette comptable	360	366	326	310
	Ammortissement de dépréciation	46,7%	47,3%	49,0%	51,6%
postes de livraison client	Valeur brute	0	0	0	2 920
	Valeur nette comptable	0	0	0	1 098
	Ammortissement de dépréciation				62,4%
Protection cathodique	Valeur brute	602	602	601	601
	Valeur nette comptable	281	257	233	209
	Ammortissement de dépréciation	53,3%	57,3%	61,3%	65,3%
Compteurs communicants	Valeur brute	0	0	0	2 699
	Valeur nette comptable	0	0	0	1 494
	Ammortissement de dépréciation				44,7%
Compteurs non communicants	Valeur brute	0	0	0	91
	Valeur nette comptable	0	0	0	46
	Ammortissement de dépréciation				50,0%
Autres	Valeur brute	159	164	165	1 897
	Valeur nette comptable	116	111	102	719
	Ammortissement de dépréciation	27,3%	32,4%	37,9%	62,1%

Patrimoine financier des concessions

La valeur brute du patrimoine concédé atteint 122 803 k€ (+9,3 %). L'augmentation est liée au changement de régime juridique des compteurs et des postes de livraison client.

Les biens non concédés, correspondent à la quote-part des investissements non réalisés sur la concession mais qui servent à plusieurs concessions, comme les systèmes d'informations.

En valeur, les principaux ouvrages parmi les biens concédés sont les conduites de distribution (64 %) et les branchements (22 %).



Origine de financement

Sur les 122 803 k€ de valeur brute des biens concédés, GRDF en a financé 88,6 %, et les tiers 11,4 %. La quasi-totalité des biens non concédés a été financé par GRDF.

Les biens concédés ont été financés par GRDF à hauteur de **108,8 M€** et à hauteur de **13,8 M€** par des tiers (collectivités...) sous forme de remises gratuites, le reste par l'autorité concédante.

Compte d'exploitation des concessions au tarif péréqué

Le compte d'exploitation est constitué des éléments suivants :

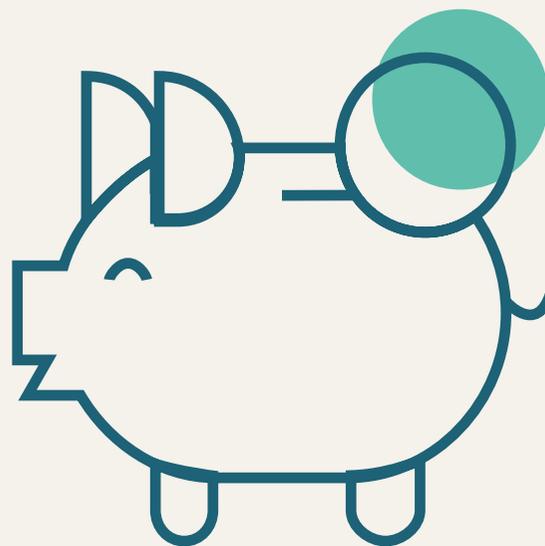
- les recettes d'exploitation qui sont directement affectées à la concession,
- les charges d'exploitation qui sont calculées à la maille de la concession en utilisant des clés opérationnelles, patrimoniales ou financières afin de ventiler géographiquement les coûts,
- les charges d'investissement sont directement affectées à la concession pour les biens concédés et réparties au prorata du nombre de clients pour les autres biens.

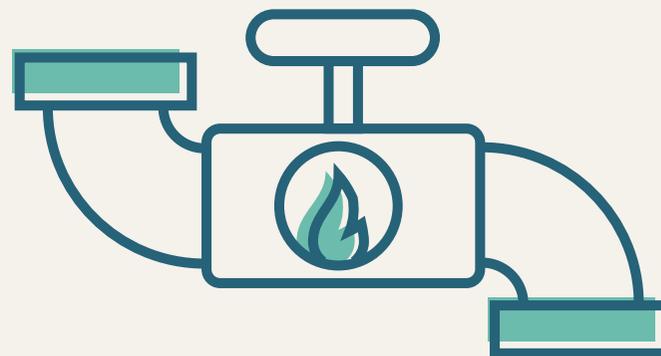
Pour les concessions au tarif péréqué du Syane, le résultat de la concession est toujours positif en 2020 malgré un impact climatique défavorable. La concession contribue fortement au système de péréquation tarifaire.

Compte d'exploitation des concessions au tarif non péréqué

Les résultats d'exploitation des DSP sont déficitaires.

	Cervens	Lovagny	Arenthon	Marcellaz
Recettes d'exploitation (€)	23 625	21 018	91 598	10 072
Charges d'exploitation (€)	12 731	58 013	107 231	23 510
Résultats d'exploitation (€)	- 2 906	- 50 498	- 68 033	- 20 467
Impact climatique	- 10 742	- 2 011	- 1 492	- 1 104





LEXIQUE

Agent assermenté : agent territorial ayant accompli une prestation de serment devant le tribunal d'instance.

Agent habilité : agent territorial ayant fait l'objet d'un arrêté d'habilitation par le Maire, ou le Président de la structure employeuse, pour l'exercice de fonctions particulières.

Bien non concédé : infrastructure, équipement ou autre bien qui n'est pas à proprement parler contenu dans le patrimoine de la concession mais dont une quote-part de la valeur lui est affectée car elle en bénéficie (ex : systèmes d'information supra-concession).

BRC : Branchement gaz collectif (copropriétés...).

BRI : Branchement gaz individuel (maisons...).

CI / CM : Conduite d'Immeuble (horizontale) / Colonne Montante (verticale).

Concession : contrat par lequel une collectivité publique (l'autorité concédante) confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un concessionnaire public ou privé aux risques et périls de celui-ci, pour une longue durée moyennant rémunération substantiellement liée aux résultats de l'exploitation de service.

CRAC : Compte-Rendu d'Activité du Concessionnaire.

DSP : Délégation de Service Public.

FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies. C'est une association de collectivités territoriales spécialisées dans les services publics locaux en réseau (énergie, eau, déchets, numérique...).

GRT : Gestionnaire du Réseau de Transport.

Maintenance / GMAO : la gestion de maintenance assistée par ordinateur (souvent abrégée en GMAO) est une méthode de gestion assistée d'un logiciel destiné aux services de maintenance d'une entreprise afin de l'aider dans ses activités.

Poste de détente : le poste ou bloc de détente est un matériel ayant pour fonction d'abaisser la pression du gaz distribué par un réseau général à des niveaux de pression utilisables par les différents types de clients : domestique, tertiaire, industriel.

Projet RIO2 : référentiel d'Inventaire d'Ouvrages, démarche d'inventaire visant à l'amélioration de la connaissance des ouvrages.

Protection cathodique : la protection cathodique est une technique permettant de réduire la vitesse de corrosion d'un matériau métallique (canalisation acier par exemple), en présence d'un milieu aqueux, en diminuant le potentiel de corrosion du métal.

Réseau d'amenée : ensemble des ouvrages et des installations amenant le gaz depuis le réseau de distribution existant jusqu'à l'entrée de la zone considérée.

Tarif péréqué : tarif pour l'utilisation du réseau GRDF, fixé par la Commission de Régulation de l'Énergie pour une durée d'environ 4 ans, permettant d'harmoniser les tarifs et de les rendre équitables pour les usagers sur tout le territoire.



Direction Énergie Service Concessions et Développement des Réseaux

**Vice-Président, délégué aux Services Publics
de la Distribution de l'Électricité et du Gaz**
Patrice Coutier

**Responsable Service Concessions
et Développement des Réseaux**
Cécile Mallet

Contrôle des concessions
Clémence Guillon

Contact
04 50 33 50 60
infoconcession@syane.fr



2107 route d'Annecy | 74330 Poisy
Tél. 04 50 33 50 60
info@syane.fr

www.syane.fr

